

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES  
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du SAMEDI 6 Juillet 1793, l'an 2<sup>e</sup>. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve des Petits-Champs, près celle de Richelieu, n<sup>o</sup>. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an. 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non affranchies.

## POLOGNE.

*De Varsovie, le 24 juin.*

ENCORE aucune nouvelle du cabinet de Pétersbourg; le plus parfait silence aux différens couriers qui lui ont été expédiés: cependant toutes les diétines se font sous la direction & au gré de l'ambassadeur de Russie. Tous les nonces qui composeront la prochaine diète lui seront parfaitement dévoués, & dans le choix qu'il en a fait, il a non seulement regardé celui qu'il pourroit acheter, mais encore celui qu'il pourroit avoir au prix le plus modique, ce qui peut vous donner une idée de quel ramassis de gens ce peut être. Il n'y aura pas de diète (si toutefois elle a lieu) moins coûteuse à la Russie. Le mépris pour ces nouveaux représentans est tel que le ministre russe Siewers, pour se dispenser de les voir & de les avoir chez lui, a fait venir de Varsovie un juif hollandais, nommé Boscarap, créature russe, établi depuis longues années en Pologne, qui doit tenir maison pour les représentans de la nation polonoise, leur donner les repas diétinats, & faire pour lui les honneurs, au nom cependant de la grande Catherine II.

La confédération de Targowice, dans une de ses séances, a réhabilité dans ses biens & honneurs le prince Adam Poninski, maréchal de la diète du partage de 1772, excepté dans l'exercice de sa charge de trésorier de la couronne, dont il avoit reçu le prix des libéralités de Catherine. Cette souveraine n'a pas borné là la bienveillance qu'elle accorde à ce traître à sa patrie, elle vient d'ordonner encore qu'on lui payât les arrérages de sa charge, ainsi que les revenus du pont de Varsovie sur la Vistule, sommes qui, depuis plusieurs années, par décret des tribunaux, avoient été allouées au paiement de ses créanciers.

La souveraine de toutes les Russies vient encore de donner une preuve du vif intérêt qu'elle porte au sort des émigrés françois. La famille Radziwill, malgré son luxe & sa prodigalité, avoit encore laissé des biens immenses en Lithuanie & en Pologne, qui sont échus en héritage à un jeune prince de cette nation, encore sous la direction des tuteurs. Les Bouillon, qui sont actuellement à Pétersbourg, viennent de former des prétentions sur cette succession, comme descendans & héritiers du roi Jean Sobiewski. L'impératrice vient d'annoncer par son ministre à Grodno, qu'elle accordoit sa protection à la famille de Bouillon, & qu'elle avoit en grande considération les prétentions de cette famille sur l'héritage

des princes Radziwill. On ne doute nullement que l'héritier légitime de cette succession n'en soit dépouillé en partie; & en cela, l'impératrice a deux motifs, celui de faire preuve de son intérêt au sort des malheureux chevaliers françois, & celui d'anéantir la maison Radziwill, qui depuis long-tems lui faisoit ombrage, & dont la première elle avoit donné l'exemple du pillage d'une manière aussi unique que barbare.

Le sentiment de complicité qui devoit resserrer les liens de Frédéric & de Catherine, n'empêche cependant pas la méfiance de cette dernière, qui craint le projet du ministre prussien Stuenfée, qui est d'établir une flotte prussienne dans la Baltique, à Dantzick, & dans les autres ports. Ces méfiances commencent à prendre de la consistance. Les méfiances entre les souverains deviennent de jour en jour plus fortes. Leurs cabinets sont dérouterés.

## FRANCE.

## DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

*De Marseille, le 27 juin.*

C'est samedi dernier que le bataillon marseillois qui marche sur Paris, quitta Marseille pour se rendre à Aix. Une musique guerrière précédoit la municipalité provisoire & le comité général des 32 sections, qui furent accompagner ces braves volontaires jusques à Arenç. L'artillerie partit quelques heures après; elle est composée de pièces de campagne & de pièces de siège, avec les boulets, les fourgons & l'attirail le plus complet. On n'a pas même voulu exposer le bataillon à manquer de la moindre chose dans les villes qui tiendraient pour le mauvais parti; car dans le convoi qu'il mène avec lui, il y a une quantité considérable de biscuits, & les tentes nécessaires pour camper. Depuis la révolution, c'est le premier bataillon sur le drapeau duquel on ait lu: *Respect des personnes & des propriétés.*

Ce bataillon, joint à Aix par le contingent des communes qui nous avoisinent, a dû partir hier lundi, pour aller coucher à Lambesc; il doit le lendemain coucher à Orgon, & le jour d'après à Avignon. Les portes de cette dernière ville sont, dit-on, fermées par ceux qui tiennent au parti de la montagne: il faut espérer que nos braves Marseillois leur demanderont l'étape d'une manière si persuasive, que les citadins Avignonois ne les mettront pas au cas de déployer leurs tentes pour coucher en rase campagne.

Dimanche à midi, on a donné au grand théâtre une représentation de *l'Ami des Loix*, tout abonnement suspendu,

au bénéfice du bureau de bienfaisance des sections marseilloises.

Le même jour, on reçu par un courrier extraordinaire le décret du 19 juin, rendu par la montagne, qui met les membres du tribunal populaire & ceux du comité général hors de la loi. Il y eut de suite une assemblée de toutes les autorités; l'on assure qu'en réponse on a envoyé à la montagne le manifeste des Marseillois, & la délibération des corps administratifs, judiciaires & militaires, par laquelle il est déclaré que Marseille ne reconnoit plus la convention depuis le 31 mai dernier. Il n'y a eu qu'un cri dans toutes les sections contre ce décret, & les chutes vont leur train, tout comme s'il n'avoit jamais été rendu.

La municipalité provisoire a ordonné à tous les négocians & capitaines dont les navires ne sont pas en armement, de faire débarquer de suite toutes les marchandises combustibles qui peuvent être dans leurs bords, & de les placer dans des magasins.

Soixante-quatre commissaires, pris à raison de deux par section, ont fait publiquement, dans la salle de la bourse, diverses questions aux deux députés conventionnels devenus en otage ici, relativement aux pouvoirs offensibles dont ils se disent porteurs, & à la mission de sûreté dont on les croit chargés. On a procédé dans cette affaire conformément au vœu des sections, qui, dans ces circonstances orageuses & délicates, ne négligent aucun des moyens qui peuvent éclairer leur surveillance sur les dangers auxquels nous avons échappé, & ceux qui pourroient nous menacer encore.

Mardi dernier on a transféré de Salon à Marseille 19 prisonniers, sous une forte escorte de la garde nationale & de la gendarmerie. Ces prisonniers font partie de ceux que j'avois annoncé arrêté à Salon même lors de la dissolution du prétendu comité central, des clubs, du département. Il y a parmi eux le maire & partie de la municipalité de Salon.

(Extrait du journal de Marseille).

#### DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE - INFÉRIEURE.

Extrait d'une lettre de la Rochelle, du 25 juin.

Je suis arrivé à Tours le samedi matin, à sept heures & demie; la troupe est au nombre de 25 mille hommes, répartis en trois camps formés hors la ville & dans la garnison. Trois jours avant, la ville avoit voulu évacuer, c'est-à-dire, les bourgeois & les marchands; mais les patriotes de ce pays & les volontaires leur ont facilement fait entendre raison. On attend, pour marcher sur l'ennemi, l'artillerie que j'ai rencontré vendredi entre Blois & Orléans. J'ai passé ensuite à Châtelleraut, où tout est assez tranquille; de là à Saint-Maixent, où est la légion du Nord, qui, à ce que m'a dit la municipalité de ce pays, se comporte très-bien: elle est de 2 mille hommes; elle a tous les jours des affaires avec l'ennemi, qui n'est qu'à 3 lieues d'elle: ce la j'ai été à Niort, où il y a, tant dans la garnison que dans les camps, 24 à 25 mille hommes intrépides. Ils doivent de jour à autre tomber sur l'ennemi, qui n'est éloigné d'eux que de 5 lieues au plus. Ces jours derniers, le général Biron, qui commande à Niort, a tué 200 hommes aux rebelles, & fait 40 à 50 prisonniers, dans lesquels étoient 8 à 10 prêtres. Cette prise a fait du bien au soldat; ils avoient avec eux beaucoup de numéraire, qui a mis les soldats dans le cas de boire à la santé des bons républicains. A la Rochelle on a fait de nouvelles redoutes, & actuellement la ville, déjà fortifiée, est imprenable. Les rebelles sont tous habillés en paysans, & en partie ne sont armés que de bâtons, mais hardis & valeureux comme des Césars; quand ils sont prêts à se battre, tous beuglent ou mugissent, ils fondent sur les canons avec des bâtons, ils sont si fort fanatisés, qu'ils sont dans la ferme confiance qu'ils

reviennent trois jours après leur mort. Avant de se battre on les prêche & ensuite on les fait boire, de manière que si, comme on en a le projet, on les prend à l'imprévu & avant d'être prêchés, ils seroient dérouterés, & on en viendrait à bout. Angers est en leur pouvoir; il a été évacué par nous.

Entre Belle-Ile, Groye & Quiberon, il y a sept vaisseaux de guerre françois qui attendent le convoi de S. Domingue.

De Paris, le 6 juillet.

Depuis deux jours, Paris retentit du bruit des canons & des acclamations du peuple. Plus de cent bouches à feu proclament les droits de l'homme & la souveraineté des nations; plusieurs décharges d'artillerie signalent l'adhésion des sections à la constitution. Un cortège immense accompagne les députations qui se rendent à la convention: une musique guerrière & des chansons patriotiques se font entendre au milieu de cette cérémonie civique. Cette fête solennelle présage dans l'avenir une époque torruée, où l'airain foudroyant ne retentira plus dans les champs du carnage, & où l'on verra tous les citoyens unis par les saintes loix de l'humanité & de la paix.

Le citoyen Soulayie, après avoir travaillé pendant six mois, à Paris, à rendre la neutralité du Danemarck plus amicale, est parti pour Geneve & le Velais, également chargé des affaires de la république. Le citoyen Grouvelle lui succède à Copenhague.

Arthur-Dillon & deux officiers du régiment de Wobs ont été arrêtés comme suspects, & conduits à l'Abbaye.

Le 30 du mois dernier, deux chefs de rebelles ont eu la tête tranchée à Tours. Le premier étoit le ci-devant marquis de Sauglier, qui donnoit les ordres de couper les cheveux aux patriotes faits prisonniers. Le second étoit un prêtre réfractaire, qui parcourait les campagnes, & exhortoit les paysans à la révolte: ils ont subi l'un & l'autre leur supplice avec ce courage, & cette fermeté qu'inspire le fanatisme qui les égare.

Parmi ces mille & un phénomènes qu'offre notre révolution, on n'assignera pas sans doute une médiocre place à l'étonnante métamorphose opérée dans les idées & les écrits du citoyen Carra. En est-il qui jamais seroit attendu à voir le fameux apôtre du 10 août, le héros du cadran-bleu, l'auteur des *Annales patriotiques* enfin, parler des plus intrépides jacobins avec une irrévérence qui tient du Royou: c'est ce que nos lecteurs auront bien de la peine à croire, & ce qui cependant est d'une vérité qu'il n'est plus permis de révoquer en doute; on en jugera par l'extrait d'un article de son n. d'hier, intitulé: *Questions assez importantes*. L'auteur de *Questions importantes* se demande d'abord pourquoi le conseil exécutif a accordé 50 mille livres pour répandre dans les armées & les départemens les feuilles de Marat, Hébert & autres: pourquoi ce privilège? Peut-être M. Carra se seroit éparpillé cette question, si, au lieu des feuilles de Marat, Hébert & autres, la sienne eût été choisie pour la distribution dont il se plaint. Il se livre ensuite à quelques réflexions au moins fort hasardées sur deux fonctionnaires publics revêtus de toute la confiance des jacobins, les citoyens des Forgues, ministre des affaires étrangères; & Pache, maire de Paris; voici ce qu'il dit de l'un & de l'autre:

« Personne ne connoit le nouveau ministre des affaires étrangères, le citoyen *Chemin des Forgues*; on assure qu'il est de Vire, dans la ci-devant Normandie. On demande aux bons citoyens de Vire quels ont été les faits & gestes du citoyen *Chemin*? quelles sont les preuves de civisme & de connois-

ances  
dernier  
fond de  
de la

» To  
est à la  
& le pl  
quel m  
a été él

& pren  
aujourd  
seroit-c  
sala & t  
quand s  
un habi

Qu'o  
dise sur  
avec fo  
maîsch

Plusi  
accepté  
le plus  
a propo  
tête du  
l'homme  
seront

servira  
ceux qu  
refusé  
Le con  
l'adhési  
mission  
aux év  
volunté  
aux soc  
prit de

Un p  
pétition  
les ruin  
de 10  
conseil  
tition a

Chac  
le dépa  
jourd'h  
rété de  
formel  
pendant  
tête du  
une ad  
& tend

erreur,  
accablon  
ment e  
l'intrigu  
eux un  
portée

mon br  
fusée »  
cueillies  
nistratè  
le proci

Plusi  
accepté  
le plus  
a propo  
tête du  
l'homme  
seront

servira  
ceux qu  
refusé  
Le con  
l'adhési  
mission  
aux év  
volunté  
aux soc  
prit de

Un p  
pétition  
les ruin  
de 10  
conseil  
tition a

Chac  
le dépa  
jourd'h  
rété de  
formel  
pendant  
tête du  
une ad  
& tend

erreur,  
accablon  
ment e  
l'intrigu  
eux un  
portée

mon br  
fusée »  
cueillies  
nistratè  
le proci

Plusi  
accepté  
le plus  
a propo  
tête du  
l'homme  
seront

servira  
ceux qu  
refusé  
Le con  
l'adhési  
mission  
aux év  
volunté  
aux soc  
prit de

Un p  
pétition  
les ruin  
de 10  
conseil  
tition a

Chac  
le dépa  
jourd'h  
rété de  
formel  
pendant  
tête du  
une ad  
& tend

erreur,  
accablon  
ment e  
l'intrigu  
eux un  
portée

mon br  
fusée »  
cueillies  
nistratè  
le proci

ances en politique que ce citoyen a données avant le 10 août dernier? Il est important, plus que jamais, de connoître à fond les personnes à qui l'on confie les trésors & les intérêts de la république.

» Toute l'Europe sait que le ci-devant maréchal de Castries est à la tête des émigrés, & que c'est l'ennemi le plus ardent & le plus rusé de la révolution française. On se demande par quel miracle le citoyen Pache, maire de Paris, qui est né & a été élevé dans la maison de Castries, & qui a été secrétaire & premier commis du ci-devant maréchal émigré, se trouve aujourd'hui dans la catégorie des plus enragés démocrates; seroit-ce parce qu'il porte toujours une vieille redingote toute sale & toute déguenillée, & qu'il joue à raver la *sans culotterie*, quand la fortune, assez bien conditionnée, lui permet d'avoir un habit propre, quoique sans luxe?

Qu'on nous explique donc tous ces miracles, & qu'on nous dise sur-tout jusqu'à quel point le citoyen Pache est brouillé avec son pere nourricier, son ancien ministre, le ci-devant maréchal de Castries? »

#### COMMUNE DE PARIS.

Du 4 juillet.

Plusieurs sections sont venues annoncer qu'elles avoient accepté l'acte constitutionnel. Cette nouvelle a été reçue avec le plus vif intérêt. Léonard Bourdon, présent à la séance, a proposé d'ouvrir un registre dans toutes les sections, en tête duquel on inscrira d'abord la déclaration des droits de l'homme, & ensuite les noms des citoyens qui, à cet effet, seront tenus de remettre leur carte civique : cette opération servira à distinguer les bons républicains d'avec les mauvais, ceux qui ont voté pour la constitution d'avec ceux qui ont refusé de sanctionner ce premier gage de la félicité publique. Le conseil a ajourné l'adoption de cette mesure jusqu'après l'adhésion entière des sections : il a ensuite chargé la commission de recueillir soigneusement toutes les pièces relatives aux événemens mémorables qui ont suivi & précédé la révolution du 31 mai, pour les envoyer aux départemens & aux sociétés populaires, & d'éteindre, par ce moyen, l'esprit de fédéralisme.

Un pétitionnaire de la section de Bonne-Nouvelle a lu une pétition tendante à faire élever un obélisque de marbre sur les ruines de la Bastille. Il a déposé sur le bureau un assignat de 10 liv. pour contribuer aux frais de ce monument. Le conseil a accueilli le pétitionnaire avec satisfaction : la pétition a été ajournée.

Chaumette avoit annoncé, dans une précédente séance, que le département de la Nièvre avoit adhéré à la coalition : aujourd'hui le procureur de la commune a dit avoir lu un arrêté de cette même administration, qui contenoit un démenti formel : « Je suis bien-aise, a-t-il dit, d'avoir à me rétracter ; cependant j'observe que le directoire de ce département, à la tête duquel est un prêtre & un procureur, a délibéré sur une adresse contenant des injures à la commune de Paris, & tendante au fédéralisme. Mais puisqu'ils reconnoissent leur erreur, ne voyons en eux que des freres égarés, & ne les accablons pas du poids de notre mépris. Je leur dirai seulement en mon nom, que si jamais dans mon département l'intrigue dominoit, ils aient à se souvenir que j'ai parmi eux un dépôt précieux ; que si la moindre atteinte étoit portée à mon pere ou à ma mere, la piété filiale armeroit mon bras, & me donneroit les forces que la nature m'a refusées ». Ces touchantes alarmes de la piété filiale ont été accueillies par le conseil, comme elles le méritoient. Un administrateur, nommé Baufils, a confirmé les faits avancés par le procureur de la commune ; il a ajouté que dans l'adresse

délibérée au directoire de ce département, on y appelloit la commune de Paris, la *commune sacrilège*....

Chaumette a demandé que le baiser fraternel fût donné à l'administrateur, au nom des patriotes de la Nièvre qui forment la société républicaine : l'accolade lui a été donnée, au milieu des cris de *vive la république*....

#### CONVENTION NATIONALE

(Présidence du citoyen Thuriot).

Supplément à la séance du jeudi 4 juillet.

Les sections de la Halle-aux-Bleds, der Arcis & plusieurs autres, viennent encore apporter leurs votes d'acceptation.

On charge les comités de législation & des finances d'examiner la question de savoir si ne conviendrait pas de confiscer les biens des administrateurs qui refusent de reconnoître la convention.

Il y a 1357 individus dans les prisons de Paris ; c'est la municipalité de Paris qui en instruit la convention.

Les citoyens d'Argentan promettent de charger vigoureusement les fédéralistes normands, si jamais ils tentoient de s'ouvrir par leur ville un passage pour se rendre à Paris. — La commune d'Abbeville a renvoyé avec mépris 28 gros paquets de royalisme, qui lui étoient adressés de Marseille.

Un membre se plaint de ce que, dans les places publiques & promenades de Paris, les yeux des citoyens se trouvent encore scandalisés par des emblèmes & inscriptions de l'ancien despotisme : il dénonce notamment le *Ludovico magno* inscrit sur les portes de Saint-Denis & Saint-Martin — Sergent propose d'ordonner la création d'une commission composée d'artistes, qui seroit chargée de faire disparaître de dessus les monuments publics toutes les traces du régime royal. — On adopte la proposition de Sergent.

Le général Dinan écrit qu'il a été destitué injustement. — Un membre accuse le ministre de la guerre de destituer journellement d'excellens officiers. — Un autre membre observe que le ministre n'est pas responsable de ces destitutions qui sont ordonnées par le comité de salut public ; l'opinant se plaint de ce que ce comité donne des places à des hommes suspects, à des aristocrates. — Chabot s'étonne de ce que le général Servan n'a pas été destitué ; il le dit homme sans talens militaires, n'ayant aucune connoissance des localités où il fait mouvoir l'armée des Pyrénées, protecteur secret des fédéralistes, & aristocrate à la manière de Roland. — Ramel observe que le comité de salut public ne nomme pas les généraux, qu'il les propose seulement au conseil exécutif, qui a la faculté de les choisir, & les présenter ensuite à la convention. — D'après cette observation de Ramel, la convention passa à l'ordre du jour.

Lacroix, de la Marne, après avoir rappelé les services signalés rendus à la patrie par les sociétés populaires qui sont encore le rempart de la liberté, demande que le comité de législation soit tenu de présenter un projet de loi pénale contre les administrateurs, fédéralistes & autres, qui oppriment ou opprimeroient les sociétés populaires. — La proposition de Lacroix est adoptée.

Séance du vendredi 5 juillet.

La commune de Langres renvoie copie d'une adresse qu'elle a envoyée à la ville de Marseille pour l'éclairer sur les événemens qui ont eu lieu à Paris les 31 mai & 2 juin derniers.

Les administrateurs de Limoges annoncent qu'ils ont reçu de Bordeaux l'avis officiel du passage prochain, par leur ville, d'un corps de troupes girondines, se disant appellées à rétablir la convention nationale dans son intégrité.

Le tribunal criminel du département du Doubs, la commune d'Arcy, département de l'Yonne, & plusieurs autres, adhèrent à la révolution du 31 mai.

Les jurés des tribunaux criminels doivent se réunir, le 13 juillet, dans les chefs-lieux de départemens : comme, le 14 juillet, les assemblées primaires le formeront pour l'acceptation de la constitution, l'assemblée proroge jusqu'au 24 de ce mois la réunion des jurés.

Villers & Goupilleau, représentans-députés vers les Côtes de la Rochelle, écrivent, en date du 1<sup>er</sup> de ce mois, qu'ils font entrés dans Saumur avec l'avant-garde de l'armée de la république; l'arbre de la liberté a été engagé de nouveau, au milieu des cris d'allégresse de tous les citoyens; les membres du comité des rebelles sont en arrestation; on a séquestré leurs biens. On a arrêté aussi plusieurs traistuges & espions des brigans, parmi lesquels on croit tenir le fils du ci-devant comte de Montboisier. Le triste état de l'armée catholique, abandonnée d'une foule de payans qui veulent s'occuper de leurs récoltes, nous préjuge des succès prochains. Lors de l'entrée des rebelles dans Saumur, plusieurs habitans avoient arboré la cocorde blanche, les chevaliers de *St-Louis* avoient repris leur décoration, & d'autres avoient fait inscrire sur leurs portes le mot *royaliste* : tous ces signes ont disparu à l'approche des troupes républicaines. Les représentans-députés prient la convention de décider ce qu'il faut entendre par *chef des rebelles*, parce que les tribunaux se trouvent embarrassés dans l'application de la loi contre certains rebelles faits prisonniers. — Sur la proposition de Genissieux, la convention décrète que, sous la dénomination de chefs des rebelles, seront compris les membres des comités ou conseils, les ci-devant nobles, les prêtres & les hommes de loi.

Le citoyen Couturier, du département de l'Isère, nommé juré du tribunal révolutionnaire, a été arrêté à Lyon, comme il venoit à son poste : il écrit à la convention pour demander qu'elle ordonne son élargissement. — Renvoyé au ministre de l'intérieur.

Sur un rapport fait par Saint-André, au nom du comité de salut public, la convention charge le ministre de l'intérieur de veiller à ce qu'aux termes de la loi du 4 mai, le recensement des grains se fasse dans toute la république, & à ce que, sous le prétexte de ce recensement, l'on ne puisse empêcher le transport des grains dans les départemens qui en manquent.

On accorde un secours provisoire de 600 liv. à la veuve d'un officier tué en combattant les rebelles.

Come, depuis quelque tems, la convention reçoit beaucoup de réclamations contre des actes injustes commis par des représentans-députés dans les départemens qui les ont vu naître, l'on décrète que dorénavant un député ne pourra être envoyé dans son propre département. — Un membre avant observé qu'il est nécessaire que les commissaires connoissent les localités & l'idiôme des pays qu'ils sont chargés de parcourir, la convention suspend l'exécution du décret qu'elle vient de rendre, jusqu'à ce que le comité de salut public ait fait un rapport sur les commissaires à conserver ou à rappeler. Billaut-Varenes demande qu'on laisse au conseil exécutif le soin de choisir des commissaires pour les départemens ; cette proposition n'a pas de suite.

Le citoyen Marat adresse à ses collègues une lettre dans laquelle il dénonce, comme contre-révolutionnaire, un bulletin publié par le département du Jura, & un *compte rendu* du citoyen Beyraud, député de ce département : Marat réi-

tere sa motion tendante à mettre à prix la tête des *Capets* fugitifs, afin, dit-il, d'anéantir le reste de la faction qui siège encore dans le sénat. Il ajoute ces mots : « Je déclare que je vois avec douleur, à la tête des armées qui combattent les rebelles, un *Biron*, ancien valet de cour, & des plus mal famés ». . . . — Des murmures arrêtent la lecture de cette lettre ; on demande l'ordre du jour. La convention passe à l'ordre du jour.

On admit les sections à présenter leurs votes pour l'acceptation de l'acte constitutionnel, & à défilér dans la salle : celle de 92 offroit l'aspect le plus brillant : les citoyens Chénard & Narbonne, acteurs du Théâtre Lyrique, ont chanté des couplets civiques & l'hymne des Marseillois, auquel ils ont ajouté la strophe suivante :

Citoyens, chers à la Patrie,  
Nous venons vous offrir nos cœurs :  
Montagne ! Montagne chérie !  
Du Peuple les vrais défenseurs, ( Bis ).  
Par vos travaux la République  
Reçoit sa Constitution :  
Notre libre acceptation  
Vous sert de couronne civique.

Vivez ! Citoyens ! gloire aux Législateurs !

Chantons, chantons,

Leurs noms chéris sont les noms des Vainqueurs.

Les sections du Montblanc, du Mail, des Gardes-Françoises, de la Croix-Rouge, de la Butte-des-Moulins, du Temple, de Molière & la Fontaine, des Amis de la Patrie, de la Cité & des Marchés, se succèdent, & présentent chacune un spectacle nouveau ; l'une apporte un arbre garni de rubans, l'autre un bouquet, l'autre des couronnes de roses, de chêne, de laurier ; des fleurs effeuillées sont jetées par de jeunes filles sur les heureux montagnards ; & le président, plus heureux encore, recueille des milliers de baisers. Des citoyennes de la Croix-Rouge jurent de n'épouser que de francs républicains : à tout instant les voûtes retentissent d'acclamations & des cris de *vive la montagne*. Quelques-unes de ces sections demandent vengeance contre les députés conspirateurs ; le président la leur promet au nom de la nation.

Des citoyennes de la section des Gardes-Françoises posent un bonnet rouge sur la tête du président : en présence de cette section, l'on donne lecture d'une adresse de la garnison de Landau, dont voici quelques fragmens :

« Ils ont disparu, les traîtres, l'ordre regne, & la constitution s'élève avec majesté. Patriotes de la montagne ! font-ce-là vos crimes ? Comptez au nombre de vos complices toute la garnison de Landau ; dites aux Parisiens que les hommes du 31 mai ne nous sont pas moins chers que ceux du 10 août, & que nous applaudissons à la punition des 32 traîtres, comme nous applaudissons à la chute du tyran. La fédération du 10 août approche ; gardez sur la montagne une place pour les sans-culottes de la garnison de Landau : mais notre joie est troublée ; 22 mille de nos frères sont à Mayence ; ordonnez que leur délivrance ne soit plus ajournée, & comptez sur nous pour l'exécution de cet ordre. . . . . Vous avez fait justice des traîtres, nous faisons notre affaire des ennemis du dehors : que l'on crie aux armes, que l'on sonne la charge, & Mayence & sauvé ». — Cette adresse sera imprimée & envoyée dans les armées & dans tous les départemens.